



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de propreté des toilettes dans les écoles

Question écrite n° 14538

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le nombre croissant d'élèves qui déclarent ne pas aller aux toilettes à l'école en raison notamment du manque de propreté. Selon une étude réalisée par l'IFOP pour le compte de l'entreprise Essity à l'occasion de la journée mondiale des toilettes auprès de 1 002 parents et 502 enfants âgés de 6 à 11 ans, plus de la moitié des enfants se retiennent volontairement pour éviter les toilettes de leur école. 58 % des enfants sondés ont également précisé qu'ils avaient déjà remarqué des problèmes dans les toilettes de leur école, que ce soit d'hygiène ou de dysfonctionnement et 68 % des élèves interrogés ont précisé qu'ils avaient mis en place des stratégies pour réfréner autant que possible leur envie d'aller aux toilettes. Il lui indique que cette situation est loin d'être anodine car le fait de se retenir d'aller aux toilettes peut engendrer de nombreuses complications, notamment des infections urinaires, des problèmes de constipation et des douleurs intestinales. Cette situation est également susceptible d'entraîner un déficit d'attention pendant les cours, l'enfant étant immanquablement préoccupé lorsqu'il doit se retenir. Il lui demande par conséquent quelles initiatives il entend lancer afin de lutter contre ce problème d'importance.

Texte de la réponse

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) s'est emparé de la question des sanitaires à l'échelle des établissements, au sein de la commission « sécurité, santé, hygiène et sport », et a conclu dans son rapport de 2013 que les problèmes d'hygiène sont en partie liés à la nature et à l'environnement des bâtiments scolaires. Alors que certains élèves renoncent à aller aux toilettes, d'autres utilisent ces locaux comme des lieux de transgressions (téléphone, tabac, violences). Ces situations rendent alors les lieux insécurisants, nuisent au besoin d'intimité et renforcent l'évitement. Cela a des conséquences en terme de santé sur les élèves, pouvant nuire, à terme, à la réussite scolaire. Face à ce constat, et afin de garantir la sécurité et la propreté des sanitaires, la démarche d'éducation est un préalable à l'amélioration de la situation car la rénovation matérielle, comme la surveillance des sanitaires, est importante mais non suffisante. De plus, cette problématique ne relève pas seulement d'une question d'entretien des locaux mais s'inscrit plus globalement dans la mise en œuvre de conditions favorables au bien-être des jeunes et à leur réussite scolaire. Elle relève d'enjeux de promotion de la santé, du vivre ensemble et d'éducation à la citoyenneté et concerne tous les acteurs de la communauté éducative. Il apparaît essentiel de procéder à l'accompagnement des équipes des établissements, dans une approche systémique, vers la réalisation de projets éducatifs, à portée citoyenne. Dans ce contexte, un guide d'accompagnement des équipes éducatives pour la mise en œuvre de projets éducatifs relatifs à la question des sanitaires a été conçu en 2016 par un groupe de travail composé de représentants de l'ensemble de la communauté éducative. Il a réuni des représentants de l'ONS, d'associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP), du conseil national de la vie lycéenne, du corps d'inspection (IA-IPR EVS), ainsi qu'un chef d'établissement, un adjoint-gestionnaire, un conseiller principal d'éducation, un professeur, un infirmier scolaire, un médecin scolaire et un assistant de service social. Ce travail a aussi fait l'objet d'un partenariat avec les assemblées des départements de France et

régions de France. Ce guide, en ligne sur Éduscol, remet en perspective tous les enjeux liés aux sanitaires et s'inscrit dans le cadre de la promotion de la santé. Il invite à une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et propose, comme piste de travail, l'exposé de projets qui ont été initiés dans des établissements et mis en action par un chef de projet de l'équipe éducative de l'établissement, avec l'apport de partenaires. La mise en œuvre des écoles promotrices de santé, mesure du plan national de santé publique, en prenant en compte la santé dans une démarche globale, doit permettre la poursuite de telles actions, incluant l'ensemble des lieux de vie des enfants, y compris les sanitaires.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14538

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10574

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2019](#), page 139